Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260331-DELIB20260312-DE

Commune de LES CHAMPS-GÉRAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Caroline HAYCOX, Frédéric BEAUCHAMP, Brigitte PETITPAS, Christophe PACE, Anne THIBAULT, Pascal L'HERMITTE, Léa HERVÉ, Clément BRIZARD, Sophie HAMÉON (arrivée à 19h40), Cyril RIBET (arrivé à 19h38), Éric SIMON, Edith PERROQUIN

Absents excusés : Solène HAMELIN
Pouvoir :

Secrétaire de séance : Denis GOUPIL

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 14 votants : 14

OBJET

Désignation d'un représentant à l'Office des Sports et Loisirs du Pays d'Évran (OSLPE)
Délibération n° 2026-03-12

L'Office des Sports et Loisirs du Pays d'Evran est une association qui a pour mission de gérer les activités sportives au sein de la salle des sports de Dinan Agglomération à Evran (Cap sports Evran) et au sein de celle de Plouasne (Cap sports Plouasne) ainsi qu'au centre nautique de Bétineuc à Evran (Cap sports nature).

Il organise également une activité voile scolaire pour les enfants des écoles du Pays d'Evran ainsi que des activités sportives lors des vacances scolaires (Cap sports vacances et Cap sports été).

Les maires des communes de Plouasne, Tréfumel, Saint-Juvat, Le Quiou, Saint André des Eaux, Evran, Saint-Judoce et les Champs-Géraux sont membres de droit.

Chaque collectivité désigne un représentant à l'OSLPE.

Décision :
À l'unanimité, l'assemblée délibérante désigne Denis GOUPIL comme représentant de l'OSLPE.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire,
Denis GOUPIL

Le Maire,
Sandrine JUHEL

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 19/03/2026